

Service civique: la durée hebdomadaire des missions adaptée pour faciliter l'engagement

Paris, 27 janv. 2021 (AFP) -

Le gouvernement a annoncé mercredi une adaptation de la durée hebdomadaire minimale des missions de service civique afin que celles-ci restent compatibles avec les agendas des étudiants, ainsi qu'un élargissement de l'indemnité destinée aux boursiers.

Jusqu'ici, les jeunes engagés dans un service civique devaient réaliser une mission hebdomadaire supposant au moins 24 heures d'engagement par semaine, ce qui pouvait empiéter sur leurs horaires de cours.

"Afin de créer les conditions facilitant l'engagement des étudiants", Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, a annoncé mercredi que désormais "la durée d'une mission sera calculée en moyenne sur l'ensemble des mois de mission effectués".

Cela permettra une modulation des heures réalisées par semaine, en fonction de l'emploi du temps du jeune volontaire, explique le ministère.

Les missions de service civique durent en général six à douze mois.

Par ailleurs, la majoration de l'indemnité de service civique de 108 euros, initialement prévue pour les boursiers des échelons 5, 6 ou 7 est élargie à l'ensemble des boursiers. Cette somme, prise en charge par l'Etat, s'ajoute aux 580 euros mensuels perçus par le volontaire.

"Nous nous attendons à quadrupler le nombre d'étudiants boursiers bénéficiant de la majoration grâce à cette mesure", indique-t-on au cabinet de Sarah El Haïry. Le nombre de bénéficiaires pourrait passer de 4.300 à 20.000 étudiants, précise-t-on.

Au total, 245.000 missions (entraide intergénérationnelle, distributions alimentaires, missions orientées sur la biodiversité...) seront proposées en 2021. Quelque 65.000 missions ont pour le moment déjà été pourvues.

ito/pa/shu

Afp le 27 janv. 21 à 10 53.